

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :**15 Titulaires****0 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
21 Mars 2024Délibération n°
2024.03.14**L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER**Approbation du Budget Primitif 2024**

Monsieur le Vice-Président soumet au Comité Syndical les propositions du budget établi pour l'**exercice 2024** tenant compte d'une part de l'activité, des modifications prévisibles et éventuelles et d'autre part des charges connues au jour de la mise en place de ce document.

Le passage à la nomenclature M57 permet également des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **OUI** l'exposé du Vice-Président
- **APPROUVE** le budget primitif proposé pour l'**exercice 2024** et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	15 920 348.90 Euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	15 920 348.90 Euros
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	2 952 455.59 Euros
+ restes à réaliser :	269 318.89 Euros
Soit :	3 221 774.48 Euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	2 986 774.48 Euros
+ restes à réaliser :	235 000.00 Euros
Soit :	3 221 774.48 Euros

- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET